

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 20 avril 2023, à 11 h 40, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme Marie-Josée Asselin, conseillère à la Ville de Québec
- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller à la Ville de Québec

Sont également présentes :

- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative

Est absent :

- M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président

En l'absence du président de la CMQuébec, M. Gilles Lehouillier, vice-président, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2023-22

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2023

Résolution n° E-2023-23

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Fin de probation

Résolution n° E-2023-24

- Mettre fin, en date du 20 avril 2023, à la période de probation de Mme Virginie Lavoie-Larouche, conseillère en développement social, ainsi qu'au lien d'emploi entre Mme Lavoie-Larouche et la Communauté métropolitaine de Québec.
- Autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2023
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Politique de placement et rendement des placements

Résolution n° E-2023-25

- Prendre acte de l'Analyse de la répartition et du rendement des placements de la Communauté métropolitaine de Québec, au 31 mars 2023, préparée par Desjardins Caisse du personnel municipal Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2023

Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement n° 430-02-2023 de la MRC de La Nouvelle-Beauce modifiant le schéma d'aménagement révisé (périmètre d'urbanisation de Saint-Isidore et milieux hydriques)

Résolution n° E-2023-26

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement n° 430-02-2023 adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce intitulé « Projet de règlement n° 430-02-2023 – Modification au règlement numéro 198-04-2005 et ses amendements relatifs au Schéma d'aménagement et de développement révisé - Modifications aux limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Isidore et aux dispositions sur les milieux hydriques » sont susceptibles d'augmenter le nombre de navetteurs vers le territoire métropolitain par l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et l'augmentation du nombre de terrains résidentiels et ne participent pas à maintenir la pérennité des activités agricoles.
- Considérant les impacts potentiels du projet sur le territoire métropolitain :
 - inviter la ministre du MAMH à considérer l'avis de la CMQuébec dans son analyse de conformité du projet de règlement;
 - informer la ministre que la CMQuébec souhaite pouvoir émettre un nouvel avis sur le règlement à venir afin de valider la prise en considération de ses préoccupations.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2023

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement n° 301-23 de la MRC de Bellechasse modifiant le schéma d'aménagement révisé (périmètre urbain de Sainte-Claire)

Résolution n° E-2023-27

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement n° 301-23 adopté par la MRC de Bellechasse intitulé « Projet de règlement n° 301-23 modifiant le règlement 101-00 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bellechasse » ne portent atteinte à aucune stratégie du Plan métropolitain d'aménagement et de développement puisqu'elles s'avèrent d'intérêt local et sont circonstancielles;
 - Que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Bellechasse dans la mesure où celui-ci porte sur des objets similaires.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2023
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Zones inondables – Appel d'offres pour des relevés hydrométriques - Autorisation

Résolution n° E-2023-28

- Autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à procéder à un appel d'offres public pour la sélection d'une firme ayant pour mandat la réalisation des relevés hydrométriques sur 32 cours d'eau du territoire de la CMQuébec, dans le cadre des travaux de modélisation des zones inondables, pour un montant maximum de 180 000 \$ incluant les taxes;
- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQuébec à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2023
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Portrait-diagnostic et recommandations d'intervention sur les espèces exotiques envahissantes du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec – Octroi d'un contrat

Résolution n° E-2023-29

- Accorder un contrat de gré à gré au Bureau d'écologie appliquée aux fins de la réalisation d'un portrait-diagnostic et l'émission de recommandations d'intervention sur les espèces exotiques envahissantes du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), dans le cadre du Plan d'action pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes de la CMQuébec, au montant de 18 970,88 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec l'offre de services datée de février 2023.
- Autoriser la direction générale de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2023
Certificat trésorerie : CT-2023-06
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Entente avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour l'acquisition et la production d'anciennes photographies aériennes

Résolution n° E-2023-30

- Autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec à signer une entente de production de données et licence d'utilisateur à intervenir avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour l'acquisition et le géoréférencement de fichiers numériques d'anciennes photographies aériennes du territoire métropolitain.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2023
Responsable : Géomatique et technologies de l'information

Adoptée à l'unanimité

Entente agroalimentaire 2023-2025 | Chantier 1 – « Le territoire et les activités agricoles » Projet 1.1 « Soutenir la remise en production de terres inexploitées »

Résolution n° E-2023-31

Dans le cadre du projet 1.1 « Soutenir la remise en production de terres inexploitées » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2025, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à procéder au lancement du programme suivant ainsi qu'à déboursier les sommes afférentes :

- Programme d'aide financière 2023 à la remise en production des terres agricoles inexploitées pour une somme maximale de 64 000 \$ (taxes incluses).
- Autoriser la direction générale de la CMQuébec à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2023

Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Entente agroalimentaire 2023-2025 | Chantier 2 – « La mise en marché des produits régionaux » - Projet 2.2 « Poursuivre le programme d'aide financière aux marchés publics » | Programme d'aide financière aux marchés publics 2023

Résolution n° E-2023-32

Dans le cadre du projet 2.2 « Poursuivre le programme d'aide financière aux marchés publics » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à procéder au lancement du programme suivant ainsi qu'à déboursier les sommes afférentes :

- Programme d'aide financière aux marchés publics 2023, pour une somme totale de 40 000 \$ (taxes incluses);
- Autoriser la direction générale de la CMQuébec à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2023

Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Entente agroalimentaire 2023-2025 | Chantier 2 « La mise en marché des produits régionaux » - Projet 2.3 « Poursuivre le partenariat avec les producteurs agricoles, les distributeurs et les agrotransformateurs en milieu institutionnel » | Les Petits ambassadeurs

Résolution n° E-2023-33

Dans le cadre du projet 2.3 « Poursuivre le partenariat avec les producteurs agricoles, les distributeurs et les agrotransformateurs en milieu institutionnel » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 (Entente) :

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer une entente intermunicipale à intervenir avec la MRC de L'Île-d'Orléans afin de permettre le déploiement du programme Les Petits ambassadeurs pour l'année 2023, pour la somme de 12 500 \$ (taxes incluses), le tout en concertation avec les partenaires signataires de l'Entente.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2023
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Entente agroalimentaire 2023-2025 | Chantier 4 – « La relève entrepreneuriale » - Projets 4.1 et 4.4 | Concours régional en entrepreneuriat *Sur les traces de Louis Hébert* et projet-pilote *Les Pisteurs*

Résolution n° E-2023-34

Dans le cadre des projets 4.1 et 4.4 du chantier 4 « La relève entrepreneuriale » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 :

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à conclure un protocole d'entente à intervenir avec la Fédération de l'UPA Capitale-Nationale-Côte-Nord, pour la somme de 35 000 \$, dont 25 000 \$ (taxes incluses) pour la mise en œuvre de la 7^e édition du concours régional en entrepreneuriat agricole *Sur les traces de Louis Hébert*, et 10 000 \$ (taxes incluses) pour la mise en place du projet-pilote *Les Pisteurs*.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2023
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Entente agroalimentaire 2023-2025 | Chantier 5 – « Valoriser la profession, soutenir le mentorat et le bien-être des agriculteurs » - Projet 5.2 « Maintenir le projet *Travailleur de rang* »

Résolution n° E-2023-35

Dans le cadre du projet 5.2 « Maintenir le projet *Travailleur de rang* » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 :

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à conclure un protocole d'entente à intervenir avec la Fédération de l'UPA Capitale-Nationale-Côte-Nord, pour la somme de 10 000 \$ (taxes incluses), visant la mise en œuvre des services d'un travailleur de rang.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2023
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2023-36

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 12 avril 2023, contenant les documents suivants :

- Listes des dépenses du 1^{er} au 31 mars (période 3)
- Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1^{er} au 31 mars 2023
- Liste des dépenses Visa pour les mois de janvier, février et mars 2023

PROCÈS-VERBAL

- 6 -

Référence : Bordereau de dépenses du 20 avril 2023
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2023-22 à E-2023-36, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE